

COMMISSION ORGANISATION COMPETITIONS

Réunion : du mardi 21 août 2018 au siège du district à Vesoul

Présidence : M. MALIVERNAY

Présents : MM. CLAUDE - DROIT – GIBOULET – MOINE – PRUDHON.

Excusé : M. PRETOT.

Participe : M. TAVERDET (Directeur Administratif).

CONSTITUTIONS GROUPES SENIORS CHAMPIONNAT SAISON 2018/2019 :

La Commission,

Après avoir pris note du forfait de l'équipe de Vesoul Nord le dimanche 19 août 2018 contre l'équipe de Vallée Breuchin (rencontre Départemental 3 groupe C saison 2017/2018, suite à la décision de la commission d'appel du 3 juillet 2018), voir PV de la Commission Statuts et Règlements du 20 août 2018,

Conformément aux décisions de la commission organisation Compétitions des 4 juillet 2018 (établissement ordre de repêchage saison 2018/2019) et 9 août 2018 (constitutions des groupes seniors saison 2018/2019),

Décide l'affectation pour la saison 2018/2019 de l'équipe de :

- **Vallée Breuchin dans le groupe Départemental 2 groupe B**
- **Larians 3 dans le groupe Départemental 3 groupe B**

Le Président de la Commission,
Michel MALIVERNAY

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.